

Un pays Mille spectacles

*États financiers vérifiés
de La Société du Centre national des Arts
pour l'exercice terminé le 31 août 2005*



Table des matières

Responsabilités de la direction	1
Rapport du vérificateur	2
Bilan	3
État des résultats et de l'avoir	4
État des flux de trésorerie	5
Notes aux états financiers	6
Tableau 1	15
<i>Tableau des revenus et dépenses</i> <i>Services commerciaux</i>	
Tableau 2	16
<i>Tableau des revenus et dépenses</i> <i>Programmation</i>	
Tableau 3	17
<i>Tableau des dépenses selon la catégorie</i>	
Déclaration du Comité des finances et de vérification	18
Mandat et charte du Comité des finances et de vérification du Centre national des Arts	19
Commentaires et analyse de la gestion	23

Centre national des Arts

53, rue Elgin
C.P. 1534, Succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 5W1 Canada

Tél. : (613) 947-7000 Télécop. : (613) 996-9578

www.nac-cna.ca
Artsvivants.ca

Canada

Responsabilités de la direction

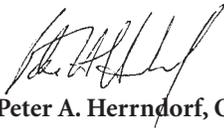
Les états financiers de la Société sont sous la responsabilité du Conseil d'administration qui délègue, à la direction, la responsabilité de la préparation du rapport annuel et des états financiers. Le Comité des finances et de vérification du Conseil examine ces rapports. Les états financiers ont été dressés par la direction en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada, et contiennent des estimations fondées sur le jugement et l'expérience des membres de la direction. Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers sur la recommandation du Comité des finances et de vérification. Les autres renseignements sur le fonctionnement et les finances qui figurent dans ce rapport annuel concordent avec ceux des états financiers.

La direction veille à la tenue des livres et des registres ainsi qu'à l'utilisation de contrôles financiers et de gestion et de systèmes d'information conçus pour lui donner l'assurance raisonnable que soit produit, en temps opportun, l'information financière fiable et précise et qu'il y ait conformité, au niveau de ses opérations, aux dispositions pertinentes de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à la *Loi sur le Centre national des Arts* et aux règlements administratifs de la Société.

Le Conseil d'administration de la Société veille à ce que les membres de la direction assument leurs responsabilités en ce qui a trait à la communication de l'information financière et au contrôle interne, ce qu'il fait par l'intermédiaire du Comité des finances et de vérification. Le Comité s'acquitte des tâches que lui confie le Conseil d'administration et a des rencontres régulières avec la direction et la vérificatrice générale du Canada. Cette dernière peut communiquer avec le Comité en tout temps.

La vérificatrice générale du Canada effectue, en toute autonomie et en conformité avec les normes de vérification généralement reconnues du Canada, une vérification des états financiers complets de la Société et en fait rapport à la ministre du Patrimoine canadien et au président du Conseil d'administration de la Société du Centre national des Arts annuellement.

Le président et chef de la direction,



Peter A. Herrndorf, O.C.

Le directeur général des finances,



Daniel Senyk, CA

Le 28 octobre 2005

Rapport du vérificateur

À la ministre du Patrimoine canadien et
Au président du Conseil d'administration de la Société du Centre national des Arts

J'ai vérifié le bilan de la Société du Centre national des Arts au 31 août 2005 et les états des résultats et de l'avoir et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 août 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément aux dispositions pertinentes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à la *Loi sur le Centre national des Arts* et aux règlements administratifs de la Société.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Lyse Ricard, CA
vérificatrice générale adjointe

Ottawa, Canada
Le 28 octobre 2005

Bilan

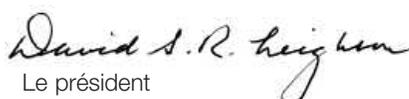
Au 31 août

	2005	2004
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Encaisse	6 875 169	9 100 109
Placements à court terme (note 3)	626 149	3 071 424
Débiteurs	1 811 287	1 571 889
Encaisse et placements affectés (note 4)	-	83 372
Stocks	362 584	380 729
Programmes en cours	1 951 133	2 186 382
Frais payés d'avance	1 033 560	894 529
	<u>12 659 882</u>	<u>17 288 434</u>
Placements (note 5)	8 816 444	5 000 000
Immobilisations corporelles (note 6)	<u>22 176 819</u>	<u>21 467 281</u>
	<u>43 653 145</u>	<u>43 755 715</u>
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	6 257 656	5 670 480
Revenus et crédits parlementaires reportés (note 7)	<u>13 039 536</u>	<u>13 431 581</u>
	19 297 192	19 102 061
Apports reportés (note 8)	-	50 097
Financement des immobilisations reporté (note 9)	22 176 819	21 467 281
Portion à long terme - provision pour indemnités de départ (note 10)	<u>1 824 169</u>	<u>1 856 316</u>
	43 298 180	42 475 755
Fonds de dotation (note 11)	-	33 275
Avoir du Canada		
Excédent cumulé	354 965	1 246 685
	<u>43 653 145</u>	<u>43 755 715</u>

Éventualités et engagements (notes 15 et 16)

Les notes et tableaux ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil d'administration


Le président



Le président du Comité des finances et de vérification

État des résultats et de l'avoir

pour l'exercice terminé le 31 août

	2005	2004
	\$	\$
Revenus		
Services commerciaux (tableau 1)	12 194 543	12 700 098
Programmation (tableau 2)	10 465 029	11 481 435
Distribution de la Fondation du Centre national des Arts (note 12)	6 195 764	4 700 000
Frais d'établissement	720 306	756 226
Placements et autres	746 151	701 107
	<u>30 321 793</u>	<u>30 338 866</u>
Crédits parlementaires (note 13)	32 921 063	30 191 098
	<u>63 242 856</u>	<u>60 529 964</u>
Dépenses (tableau 3)		
Services commerciaux (tableau 1)	8 584 597	8 557 839
Programmation (tableau 2)	35 056 396	32 246 285
Levée de fonds et activités de développement	2 877 825	2 513 856
Exploitation des bâtiments	11 438 669	10 803 130
Administration et autres	5 339 573	5 129 564
Technologies de l'information	837 516	1 208 838
	<u>64 134 576</u>	<u>60 459 512</u>
Résultats d'exploitation nets	(891 720)	70 452
Avoir du Canada		
Avoir - début de l'exercice	1 246 685	1 176 233
Avoir - fin de l'exercice	<u>354 965</u>	<u>1 246 685</u>

Les notes et tableaux ci-joints font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 août

Flux de trésorerie provenant de (affectés aux)	2005	2004
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Résultats d'exploitation nets	(891 720)	70 452
Éléments sans incidence sur l'encaisse et les placements		
Amortissement	2 814 424	2 561 880
Amortissement du financement des immobilisations reporté	<u>(2 814 424)</u>	<u>(2 561 880)</u>
	(891 720)	70 452
Variation des éléments hors caisse de l'actif et du passif	2 515 371	4 802 707
Variation des apports reportés	(50 097)	6 322
Variation de la portion à long terme - provision pour indemnités de départ	<u>(32 147)</u>	<u>220 044</u>
	<u>1 541 407</u>	<u>5 099 525</u>
Activités d'investissement		
Placements	(3 816 444)	(1 000 000)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(3 523 962)	(5 229 006)
Réduction des fonds de dotation	(33 275)	-
Variation de l'encaisse et des placements affectés	83 372	(6 322)
	<u>(7 290 309)</u>	<u>(6 235 328)</u>
Activités de financement		
Crédits parlementaires utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	<u>3 523 962</u>	<u>5 229 006</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(2 224 940)	4 093 203
Encaisse au début de l'exercice	<u>9 100 109</u>	<u>5 006 906</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>6 875 169</u>	<u>9 100 109</u>
Information supplémentaire concernant les flux de trésorerie		
Intérêts reçus	<u>483 548</u>	<u>536 002</u>

Les notes et tableaux ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers

31 août 2005

1. Pouvoirs, objectifs et activités

La Société du Centre national des Arts (la « Société ») a été constituée en 1966 en vertu de la *Loi sur le Centre national des Arts* et commença à exploiter le Centre national des Arts (le « Centre ») en 1969. La Société n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85. (1) de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, les sections I à IV de la loi, sauf les articles 131 à 148 de la section III, ne s'appliquent pas à la Société. La Société est réputée, en vertu de l'article 15 de la *Loi sur le Centre national des Arts*, être un organisme de bienfaisance enregistré dans le sens de cette expression dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le mandat de la Société est d'exploiter et d'administrer le Centre national des Arts, de développer les arts d'interprétation dans la région de la capitale nationale et d'aider le Conseil des Arts du Canada à développer ceux-ci ailleurs au Canada.

Pour faciliter la réalisation de ses objectifs, la Société peut organiser et parrainer des réalisations au Centre dans le domaine des arts d'interprétation; encourager et aider le développement de troupes d'arts d'interprétation attachées au Centre; organiser ou parrainer des émissions de radio et de télévision émanant du Centre ainsi que la projection de films au Centre; accueillir au Centre, selon les conditions que la Société peut fixer, les organisations nationales et locales œuvrant, exclusivement ou non, au développement et à l'encouragement des arts d'interprétation au Canada; et, à la demande du gouvernement du Canada ou du Conseil des Arts du Canada, organiser des spectacles et représentations ailleurs au Canada par des troupes d'arts d'interprétation, établies ou non au Canada, et organiser des représentations hors du Canada par des troupes d'arts d'interprétation établies au Canada.

2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Un sommaire des principales conventions comptables suit :

a) Placements

i) Les placements à court terme ainsi que l'encaisse et les placements affectés se composent de placements dans des instruments du marché monétaire avec des échéances de 12 mois ou moins et sont enregistrés au moindre du coût et de la valeur marchande.

ii) Les placements sont enregistrés au coût et sont réduits à leur valeur marchande lorsque la perte de valeur est considérée autre qu'une baisse de valeur temporaire. Les placements peuvent être vendus en réponse à un changement des besoins de liquidité de la Société.

b) Revenus

i) Crédits parlementaires

La Société reçoit du financement du gouvernement du Canada. La portion des crédits parlementaires affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables est comptabilisée à titre de financement des immobilisations reporté et est amortie aux résultats selon la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations correspondantes. Lors de l'aliénation d'immobilisations amortissables ainsi financées, la Société constate

dans les résultats tout solde résiduel du financement des immobilisations reporté relatif à ces immobilisations. Les crédits parlementaires reçus et approuvés à des fins d'exploitation et de projets d'immobilisations particuliers qui excèdent les dépenses connexes de l'exercice sont comptabilisés à titre de revenus reportés et constatés comme revenus lorsque les dépenses connexes sont engagées. Le solde des crédits parlementaires est comptabilisé comme revenu dans l'état des résultats.

Les crédits parlementaires approuvés pour la période allant du 1er avril au 31 août se rapportent à l'exercice du gouvernement du Canada se terminant le 31 mars de l'exercice suivant. Par conséquent, la portion du montant reçu au 31 août qui dépasse les cinq douzièmes des crédits parlementaires est comptabilisée comme revenu reporté. Lorsque le montant reçu est inférieur aux cinq douzièmes des crédits parlementaires, l'écart est comptabilisé à titre de débiteur.

ii) Apports

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports grevés d'affectations d'origine externe et les revenus de placement connexes sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus au moment où ils sont reçus.

Les dons en nature sont enregistrés à leur juste valeur marchande estimative au moment où ils sont reçus. Le nombre d'heures de travail effectuées chaque année par les bénévoles est élevé. Or, en raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur, les contributions sous forme de services ne sont pas constatées dans les présents états financiers.

iii) Revenus des services commerciaux et de la programmation

Les revenus provenant des services commerciaux et des programmes sont constatés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus ou le programme a lieu. Les fonds reçus pour services futurs sont reportés.

c) Stocks

Les stocks de fournitures, de nourriture et de boissons sont évalués au prix coûtant.

d) Programmes en cours

Les coûts directs, y compris les avances aux artistes et aux compagnies de spectacles liés aux programmes (spectacles) qui sont offerts après la fin de l'exercice, sont reportés et passés en charges dans l'exercice au cours duquel les programmes ont lieu.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, pendant la durée d'utilisation prévue de l'actif comme suit:

Édifices	40 ans
Améliorations aux édifices	7 à 10 ans
Matériel	2 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 5 ans

Une fois les travaux achevés, les montants inclus dans les immobilisations en cours sont transférés aux comptes d'immobilisations corporelles appropriés et sont amorties selon la politique de la Société.

f) Dépenses

Les dépenses des services commerciaux, de programmation, de levée de fonds et d'activités de développement ne comprennent pas les coûts rattachés à l'entretien des bâtiments et du matériel, aux services administratifs et aux technologies de l'information.

g) Avantages sociaux futurs

i) Régime de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations à ce régime sont exigées à la fois des employés et de la Société. Les cotisations au Régime sont approuvées par le Conseil du Trésor. La cotisation de la Société est fondée sur un multiple de la cotisation exigée des employés, et peut changer en selon l'expérience du plan. Ces cotisations représentent l'obligation totale de la Société pour le régime de retraite et sont imputées aux comptes de l'exercice. La Société n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

ii) Indemnités de départ

Les employés de la Société ont droit à certaines indemnités lors de leur départ, comme le prévoient leurs conventions collectives ou leurs conditions d'emploi. Ces indemnités sont inscrites au passif au fur et à mesure qu'elles sont gagnées par les employés. Ce passif est fondé sur les meilleures estimations et hypothèses de la direction. Ces indemnités sont calculées en fonction des salaires de fin d'exercice et des années de service. Pour les employés qui ont atteint l'âge de 55 ans, le plein montant de l'indemnité à la retraite est pris en compte. Pour les employés qui n'ont pas atteint l'âge de 55 ans, l'indemnité représente un montant partiel comme indiqué dans leurs conventions collectives ou leurs conditions d'emploi.

h) Conversion des devises

Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui peuvent influencer sur les montants d'actif et de passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants de revenus et de dépenses de l'exercice. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations. Les estimations les plus importantes concernent la détermination des indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

(j) Modifications comptables futures

En janvier 2005, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié les normes comptables suivantes dont les effets se feront sentir sur la Société :

Chapitre 3855 : Instruments financiers – comptabilisation et évaluation – cette norme énonce les critères de comptabilisation, de décomptabilisation, d'évaluation et de classement des instruments financiers. La Société devra classer ses actifs financiers dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : actifs financiers détenus à des fins de négociation, placements détenus jusqu'à l'échéance, actifs financiers disponibles à la vente, ou prêts et créances. Le traitement comptable des actifs variera selon leur catégorie. Les actifs financiers détenus à des fins de négociation ou ceux qui sont disponibles à la vente doivent être évalués à leur juste valeur, alors que les placements détenus jusqu'à l'échéance, ainsi que les prêts et créances, doivent être évalués au coût après amortissement.

Chapitre 1530 : Résultat étendu – Cette norme exige que certains gains et certaines pertes, qui autrement seraient constatés dans les résultats nets, soient présentés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce qu'ils puissent être comptabilisés à juste titre dans les résultats nets. La Société sera peut-être tenue de présenter un nouvel état financier intitulé *État du résultat étendu* pour constater ces sommes jusqu'à leur réalisation.

Ces nouvelles normes entreront en vigueur pendant l'exercice 2007-2008 de la Société, bien qu'il soit possible d'anticiper leur application. La Société analyse actuellement leurs répercussions sur la présentation de son information financière.

3. Placements à court terme

La politique de la Société consiste à placer les surplus temporaires de liquidités dans des certificats de dépôts, des obligations et des effets de commerce à court terme auprès d'institutions financières canadiennes. Le rendement moyen du portefeuille fut de 3,69 % pour l'exercice (3,76 % en 2004). Tous les placements à court terme sont cotés «BBB» ou « A1/R1 » ou mieux par une agence reconnue de notation de titres.

4. Encaisse et placements affectés

L'encaisse et les placements affectés proviennent des apports reçus de particuliers ou de sociétés pour une fin déterminée.

5. Placements

Une partie des surplus de liquidités est placée dans des certificats de dépôts, des obligations et des effets de commerce à long terme auprès d'institutions financières canadiennes afin d'augmenter le rendement pour financer les arts de la scène et l'exploitation du Centre. Le rendement moyen du portefeuille fut de 4,74 % pour l'exercice (4,94 % en 2004). Tous les titres sont cotés « BBB » (placement de première qualité) ou mieux par une agence reconnue de notation de titres. La juste valeur marchande des placements au 31 août 2005 se chiffre à 9 106 845 \$ (5 003 010 \$ en 2004).

6. Immobilisations corporelles

	Coût	2005 Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	2004 Valeur comptable nette
Terrain	78 201 \$	— \$	78 201 \$	78 201 \$
Édifices	47 665 106	42 109 162	5 555 944	6 749 350
Améliorations aux édifices	37 972 830	28 659 813	9 313 017	8 362 213
Matériel	11 267 708	5 954 512	5 313 196	1 080 421
Matériel informatique et logiciels	1 515 755	1 296 629	219 126	189 509
Immobilisations en cours	1 697 335	—	1 697 335	5 007 587
	100 196 935 \$	78 020 116 \$	22 176 819 \$	21 467 281 \$

7. Revenus et crédits parlementaires reportés

Les revenus reportés représentent les montants reçus provenant des guichets de la Société pour des programmes qui n'ont pas été présentés et d'autres montants reçus en avance des services rendus. Les crédits parlementaires reportés représentent les crédits parlementaires approuvés et reçus pour des projets en cours ou reçus d'avance. Les revenus et les crédits parlementaires reportés se détaillent comme suit :

	2005	2004
Ventes par anticipation - programmation	5 251 441 \$	5 321 548 \$
Revenus provenant des services commerciaux et autres	741 642	734 028
Crédits reçus d'avance pour le prochain exercice	5 204 000	5 457 834
Crédits inutilisés reçus pour la remise à neuf des édifices	1 140 338	1 169 420
Crédits inutilisés reçus à des fins particulières	702 115	748 751
Solde à la fin de l'exercice	13 039 536 \$	13 431 581 \$

8. Apports reportés

Les apports reportés représentent les fonds détenus en fiducie pour l'Orchestre du Centre national des Arts (OCNA). En août 2005 la garde de ces fonds a été transférée à la Fondation du Centre national des Arts.

Les variations du solde des apports reportés s'expliquent comme suit :

	2005	2004
Solde au début de l'exercice	50 097 \$	43 775 \$
Intérêts créditeurs	3 629	3 254
Dons reçus	19 609	17 518
Distributions aux bénéficiaires de la bourse de l'OCNA	(15 950)	(14 450)
Transfert de fonds à la Fondation du Centre national des Arts	(57 385)	-
Solde à la fin de l'exercice	\$	50 097 \$

9. Financement des immobilisations reporté

Le financement des immobilisations reporté représente la tranche non amortie de la portion des crédits parlementaires affectée à l'achat d'immobilisations corporelles amortissables.

Les variations du solde du financement des immobilisations reporté se traduisent comme suit :

	2005	2004
Solde au début de l'exercice	21 467 281 \$	18 800 155 \$
Portion des crédits parlementaires affectée à l'achat d'immobilisations corporelles amortissables	3 523 962	5 229 006
Amortissement	(2 814 424)	(2 561 880)
Solde à la fin de l'exercice	22 176 819 \$	21 467 281 \$

10. Avantages sociaux futurs

i) Régime de retraite

La Société et tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique. Ce régime offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de l'employé à la retraite. Les prestations sont pleinement indexées selon la hausse de l'indice des prix à la consommation.

Les cotisations faites au Régime de retraite de la fonction publique pendant l'exercice se ventilent comme suit :

	2005	2004
Société	1 704 717 \$	1 545 428 \$
Employés	705 981	631 680

ii) Indemnités de départ

La Société paie des indemnités de départ à ses employés fondés sur les années de services et le salaire en fin d'emploi. Ce régime n'étant pas provisionné, il ne détient aucun actif et présente un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. À la date du bilan, les renseignements utiles à l'égard de ce régime étaient les suivants :

	2005	2004
Solde au début de l'exercice	2 332 208 \$	2 207 836 \$
Coût de l'exercice	346 450	332 096
Indemnités payées au cours de l'exercice	(142 756)	(207 724)
Solde à la fin de l'exercice	2 535 902 \$	2 332 208 \$
Portion à court terme (compris dans les créditeurs et charges à payer)	711 733 \$	475 892 \$
Portion à long terme	1 824 169	1 856 316
	2 535 902 \$	2 332 208 \$

11. Fonds de dotation

Le capital initial de 33 275 \$ du fonds en fiducie de l'Orchestre du Centre national des Arts est grevé d'une affectation d'origine externe qui précise que le capital original doit être maintenu à perpétuité. Les revenus d'intérêts de l'exercice s'élèvent à 1 747 \$ (1 747 \$ en 2004) et sont compris dans les apports reportés. En août 2005, la gestion de ce fonds a été transférée à la Fondation du Centre national des Arts.

12. Fondation du Centre national des Arts

La Fondation du Centre national des Arts (la « Fondation ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* en juillet 2000 et elle a reçu son statut d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* en août 2000. Il s'agit d'une entité juridique distincte de la Société et les fonds amassés sont utilisés au bénéfice de la Société, tel que décidé par la Fondation et la Société.

La Fondation recueille des fonds provenant des individus, des fondations et des sociétés pour soutenir les programmes du Centre national des Arts. Les membres du Conseil d'administration de la Fondation sont élus par ses membres avec droit de vote, qui sont les membres actuels du Conseil d'administration de la Société. Les états financiers de la Fondation ont été vérifiés et n'ont pas été consolidés dans ceux de la Société. Toutes les dépenses directes liées à l'exploitation de la Fondation au 31 août 2005 sont présentées dans l'état des résultats et de l'avoir de la Société sous la rubrique « Levée de fonds et activités de développement », sauf les frais juridiques, de vérification, de cartes de crédit et d'assurance. Les fonds distribués à la Société par la Fondation sont comptabilisés comme revenu sous la rubrique « Distribution de la Fondation du Centre national des Arts » dans l'état des résultats et de l'avoir de la Société. Les états financiers vérifiés de la Fondation sont disponibles sur demande.

La situation financière de la Fondation au 31 août 2005 et les résultats d'exploitation de l'exercice terminé à cette date s'établissent comme suit :

Situation financière	2005	2004
Actif	2 442 918 \$	2 209 521 \$
Passif	779 145	788 858
Actif net *	1 663 773 \$	1 420 663 \$

* L'actif net de la Fondation doit être affecté au seul bénéfice de la Société. Un montant de 1 636 179 \$ (1 173 963 \$ en 2004) de l'actif net de la Fondation est assujéti à des restrictions imposées par les donateurs, dont un montant de 987 006 \$ (829 462 \$ en 2004) représente des fonds de dotation dont le capital original doit être maintenu à perpétuité. Les revenus connexes de placement serviront au profit de la Société.

Résultats d'exploitation	2005	2004
Revenus	6 470 033 \$	4 813 173 \$
Dépenses	31 159	36 303
Distributions à la Société du Centre national des Arts **	6 195 764	4 700 000
Excédent des revenus sur les distributions et dépenses	243 110 \$	76 870 \$

** La distribution à la Société par la Fondation fut faite en conformité avec les conditions imposées par le Conseil d'administration de la Fondation et a appuyé les services de la Musique, du Théâtre anglais, du Théâtre français, de la Danse, la programmation communautaire, la programmation liée à la jeunesse et à l'éducation, et autres initiatives de la Société au Centre et ailleurs au Canada.

13. Crédits parlementaires

	2005	2004
Budget principal des dépenses d'exploitation et en immobilisations	31 383 250 \$	28 485 250 \$
Budget supplémentaire des dépenses	2 171 633	2 614 667
Crédits parlementaires approuvés	33 554 883	31 099 917
Portion du montant utilisée pour des projets particuliers	75 718	1 758 307
Montant utilisé pour l'acquisition d'immobilisations Corporelles amortissables	(3 523 962)	(5 229 006)
Amortissement du financement des immobilisations reporté	2 814 424	2 561 880
Crédits parlementaires	32 921 063 \$	30 191 098 \$

14. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. La Société conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Pendant l'exercice, la Société a engagé des dépenses totalisant 1 719 319 \$ (1 815 396 \$ en 2004) et enregistré des revenus commerciaux et de programmation d'une valeur de 1 690 659 \$ (1 597 736 \$ en 2004) avec des entités apparentées. Au 31 août, la Société enregistrerait un montant de 405 037 \$ (147 176 \$ en 2004) aux débiteurs et 73 407 \$ (70 831 \$ en 2004) aux crédateurs auprès d'apparentés.

15. Éventualités

Dans le cours normal des activités de la Société, diverses revendications et poursuites ont été intentées contre elle. Selon la direction, le résultat de ces actions n'est pas susceptible d'entraîner un montant significatif. Dans l'éventualité où la direction déterminait que de telles pertes sont probables, et que leur coût peut être estimé, elles seraient imputées aux résultats. La Société a l'intention de défendre vigoureusement ces réclamations et litiges en cours et détient une assurance responsabilité civile et des assurances IARD afin de protéger ses actifs.

16. Engagements

Au 31 août 2005, il reste environ 138 000 \$ (129 000 \$ en 2004) à payer selon des ententes pour des technologies de l'information, des services téléphoniques et des baux. Les versements futurs minimaux s'établissent comme suit :

2005 — 2006	56 000 \$
2006 — 2007	36 000
2007 — 2008	36 000
2008 — 2009	10 000

17. Instruments financiers

Les instruments financiers de la Société se composent de l'encaisse, des débiteurs, des placements, des créditeurs, et des charges à payer. La direction est d'avis que la Société ne s'expose pas à des risques substantiels liés aux intérêts, aux devises ou au crédit résultant de ces instruments financiers à moins qu'il en soit divulgué autrement dans les présents états financiers. La direction estime que la valeur comptable de ces instruments se rapproche de leur juste valeur marchande.

La Société a accès à une marge de crédit de 3 000 000 \$, assortie d'un taux d'intérêt quotidien variable au taux préférentiel de la banque. La Société emploie périodiquement la marge de crédit pour gérer les flux de trésorerie quotidiens selon ses besoins.

18. Chiffres correspondants

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour le présent exercice.

Tableau 1

Tableau des revenus et dépenses Services commerciaux

pour l'exercice terminé le 31 août

2005			
	\$	\$	\$
	Revenus	Dépenses	Net
Restaurants	6 327 806	6 470 322	(142 516)
Garage	3 687 481	718 155	2 969 326
Location des salles	2 179 256	1 396 120	783 136
	<u>12 194 543</u>	<u>8 584 597</u>	<u>3 609 946</u>

2004			
	\$	\$	\$
	Revenus	Dépenses	Net
Restaurants	6 619 777	6 317 487	302 290
Garage	3 658 222	666 291	2 991 931
Location des salles	2 422 099	1 574 061	848 038
	<u>12 700 098</u>	<u>8 557 839</u>	<u>4 142 259</u>

Tableau 2

Tableau des revenus et dépenses Programmation

pour l'exercice terminé le 31 août

	2005	2004
	\$	\$
Revenus		
Musique	4 061 065	5 292 302
Théâtre anglais	2 035 112	2 887 605
Danse	1 999 009	1 760 601
Autre programmation*	1 311 190	431 376
Théâtre français	601 424	784 222
Soutien à la programmation	457 229	325 329
	<u>10 465 029</u>	<u>11 481 435</u>
Dépenses		
Musique	13 818 148	14 666 816
Théâtre anglais	3 789 766	4 480 781
Danse	2 879 537	2 563 480
Autre programmation	4 751 171	1 724 280
Théâtre français	2 563 976	2 410 956
Soutien à la programmation	7 253 798	6 399 972
	<u>35 056 396</u>	<u>32 246 285</u>
Excédent des dépenses sur les revenus	<u>24 591 367</u>	<u>20 764 850</u>

*** Le Centennial Legacy Grant - Province d'Alberta**

Le Centre national des Arts reconnaît la contribution très généreuse du Centennial Legacy Grant de la province d'Alberta s'élevant à 500 000 \$, plus des intérêts de 16 918 \$ afin de développer et de présenter la Scène albertaine, une mise en vedette des artistes de l'Alberta. Ces montants sont inscrits dans Autre programmation ci-haut.

Tableau 3

Tableau des dépenses selon la catégorie

pour l'exercice terminé le 31 août

	2005	2004
	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	25 125 603	23 790 781
Frais artistiques	10 053 854	9 221 491
Frais de l'Orchestre du Centre national des Arts	6 176 341	6 213 337
Publicité	4 349 085	3 844 364
Amortissement	2 814 424	2 561 880
Coût des ventes	2 059 358	2 130 560
Services publics	2 045 685	1 864 554
Paiements aux municipalités	2 022 908	2 015 980
Services à contrat	1 843 326	1 812 136
Entretien et réparation	1 483 924	1 542 828
Apports reçus sous forme de biens et services	995 765	502 262
Promotion	882 009	454 496
Frais financiers	608 764	603 616
Production	549 515	787 993
Déplacements du personnel	539 381	539 832
Frais de bureau	400 243	415 034
Matériel	388 007	323 792
Services professionnels	324 356	298 238
Loyers	271 917	153 721
Fournitures	260 462	313 543
Télécommunications	224 207	222 745
Assurance	211 982	226 203
Éducation et formation	180 951	254 925
Frais du Conseil d'administration	146 198	173 785
Autres	176 311	191 416
	<u>64 134 576</u>	<u>60 459 512</u>

Déclaration du Comité des finances et de vérification

Le Comité des finances et de vérification du Conseil d'administration de la Société du Centre national des Arts est responsable d'examiner les sujets financiers, de risque et de conformité aux règlements de la Société. Le Comité se rapporte régulièrement au Conseil d'administration sur de tels sujets afin de faciliter les responsabilités de surveillance et de gouvernance du Conseil. Le mandat du Comité et sa charte exige qu'il doit révéler annuellement, par l'intermédiaire du rapport annuel, une déclaration qu'il a satisfait ses responsabilités conformément à sa charte, trouvé à la page suivante.

Pendant le dernier exercice, le Comité s'est réuni quatre fois. Le comité a passé en revue les budgets de fonctionnement et d'immobilisations de la Société, les investissements pour la conformité à la politique d'investissement, le plan d'immobilisation à long terme, les avantages d'indemnité de cessation d'emploi, les autorités de signature d'opérations bancaires et d'investissement, et de la déclaration de la gestion. Les états financiers, l'analyse des variations d'année en année et les commentaires et analyse de la gestion pour le rapport annuel ont été également examinées.

Les prévisions de la gestion ainsi que les rapports des écarts budgétaires ont aussi été examinés. Ces réunions ont été tenues en présence de la gestion et des représentants du Bureau du Vérificateur général. Le Comité, par la signature de son président apposée ci-dessous, affirme par la présente qu'elle a satisfait ses responsabilités et est conforme à sa charte.

Respectueusement,



Noel Spinelli, C.M.
Président, Comité des finances et de vérification
Société du Centre national des Arts

Mandat et charte

du Comité des finances et de vérification du Centre national des Arts

Extrait du règlement administrative No 1 du Centre national des Arts

But / objectifs globaux

Le Comité des finances et de vérification aide le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance. Le Comité examine les plans financiers et le mode de présentation des rapports, les systèmes de contrôle interne et la gestion des risques financiers, les systèmes d'information, le processus de vérification et le processus suivi par la Société pour veiller au respect des lois et règlements et de son propre code d'éthique. Afin de remplir son rôle efficacement, chaque membre du Comité doit comprendre les responsabilités détaillées des personnes qui siègent au Comité de même que les activités et le fonctionnement de la Société et les risques auxquels cette dernière peut être exposée.

Autorité

Le Comité est habilité à faire enquête sur toute activité de la Société. Le Comité a accès sans réserve à l'information et au personnel de la Société. Tous les employés sont tenus de coopérer, pour obtempérer aux demandes du Comité. Le Comité peut retenir des experts-conseils de l'extérieur pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités. La fonction de vérification interne relève du Comité des finances et de vérification.

Composition et compétences

Le Comité est composé d'au moins trois administrateurs et peut retenir au moins un membre externe, qui ne sont ni dirigeants ni employés de la Société. Un quorum est constitué de deux administrateurs. Le président du Comité est nommé par le Conseil d'administration. Les membres du Comité doivent posséder une connaissance de base des questions financières et au moins un membre doit posséder une connaissance spécialisée de la gestion comptable ou financière. Par « connaissance de base des questions financières », on entend la capacité de lire et de comprendre des états financiers fondamentaux et de poser des questions fouillées sur la comptabilité et les risques financiers de la Société. Par « connaissance spécialisée », on entend l'accréditation professionnelle ou l'expérience professionnelle en finances ou en comptabilité ou à titre de cadre supérieur investi de responsabilités en matière de surveillance financière.

Les membres du Comité devraient être au fait :

- des responsabilités du Comité et des façons de s'en acquitter;
- des rôles des vérificateurs internes et externes;
- des activités de la Société, notamment en ce qui concerne les produits/services, les systèmes, les risques et les possibilités;
- des éléments fondamentaux des domaines techniques comme les principes et les politiques comptables, les systèmes de contrôle interne et la vérification.

Procédures opérationnelles

Le Comité se réunit au moins quatre fois par année. Les réunions sont organisées de façon à permettre un examen opportun des états financiers et des rapports trimestriels et annuels. D'autres réunions peuvent être convoquées si le président du Comité le juge nécessaire ou à la demande d'un membre ou des vérificateurs externes. Un procès-verbal est dressé pour chaque réunion par la personne que le Comité a désignée comme secrétaire.

Le vérificateur externe devrait être invité à chaque réunion. Le Comité devrait se réunir régulièrement avec la direction, le vérificateur externe et le vérificateur interne dans le cadre de séances privées distinctes. Le mandat du Comité devrait être approuvé et réévalué régulièrement par le Conseil d'administration.

Chaque année, le Comité devrait évaluer son efficacité et la pertinence de son mandat; en outre, le président du Comité devrait évaluer régulièrement le rendement de chacun des membres du Comité et examiner ce rendement avec chacun d'entre eux.

Rapports

Un sommaire de toutes les réunions du Comité devrait être présenté au Conseil d'administration. Les annexes et la documentation d'appoint examinés par le Comité devraient pouvoir être consultés par tout directeur qui en fait la demande. Les statuts du Comité devraient être divulgués au moins tous les trois ans dans le rapport annuel de la Société et dans le rapport annuel après toute modification substantielle dont ils ont fait l'objet.

Le Comité devrait publier dans le rapport annuel de la Société une lettre de divulgation générale indiquant la mesure dans laquelle le Comité s'est acquitté de ses responsabilités conformément aux statuts qui le régissent, pendant l'année écoulée.

Responsabilités

1. vérifier dans quelle mesure les plans financiers actuels et futurs soutiennent les buts et priorités actuels de la Société et, notamment :
 - a) examiner le budget annuel et les budgets d'exploitation et d'immobilisations à long terme présentés par le groupe de la haute direction et faire les recommandations nécessaires au Conseil;
 - b) analyser l'ensemble des questions financières et des politiques;
 - c) surveiller les résultats financiers de la Société; et
 - d) chercher activement à obtenir de l'information au sujet des risques importants et examiner la pertinence des contrôles internes aux fins de la gestion de ces risques, y compris les processus de gestion visant à cerner, à contrôler et à signaler les risques financiers;

2. examiner avec les représentants du vérificateur général du Canada la nature, la portée et l'approche d'une vérification prévue, avant le début de celle-ci;
3. examiner de façon critique, avant leur présentation au Conseil, les états financiers annuels, le rapport du vérificateur, les estimations importantes et la lettre de déclaration présentés par la direction au vérificateur externe, en mettant l'accent sur les éléments suivants :
 - a) à tout changement ou changement proposé dans les politiques et pratiques comptables;
 - b) aux modifications importantes résultant de la vérification;
 - c) au respect des principes comptables généralement reconnus du Canada;
 - d) au respect des exigences légales; et
 - e) le caractère raisonnable des méthodes utilisées et des hypothèses énoncées et le résultat final des estimations;
4. examiner de façon critique les résultats financiers provisoires et la partie du rapport annuel consacrée à l'analyse de la gestion afin de s'assurer que l'information est exacte et complète et qu'elle présente convenablement la situation financière et les risques financiers de la Société;
5. discuter avec les représentants du vérificateur général du Canada des problèmes et des réserves soulevés par la vérification, ainsi que toute autre question qu'ils veulent aborder. Le Comité devrait tenter d'obtenir le point de vue du vérificateur externe non seulement sur l'acceptabilité mais aussi sur la qualité des principes comptables que la Société utilise pour rendre compte de ses activités financières (par exemple, la clarté des renseignements divulgués et le dynamisme ou la prudence des principes et des estimations comptables de la Société);
6. examiner la lettre de recommandations du Bureau du vérificateur général du Canada, la réponse du groupe de la haute direction à ladite lettre ainsi que les mesures prises ultérieurement par la direction;
7. examiner tout plan et rapport d'examen spécial préparé par le Bureau du vérificateur général du Canada;
8. veiller à l'intégration et à la fiabilité des travaux de vérification interne et donner suite aux mesures correctives recommandées dans un rapport d'examen spécial du Bureau du vérificateur général du Canada;
9. approuver le plan de vérification interne, étudier les constatations et les recommandations des vérificateurs internes et examiner les mesures ultérieures prises par la direction;
10. ordonner une vérification interne d'un secteur d'activité, le cas échéant;
11. examiner les systèmes d'information de gestion pour en déterminer l'intégrité et l'efficacité;
12. surveiller la mesure dans laquelle la Société se conforme aux exigences législatives en demandant à la haute direction de produire des lettres de déclaration et recueillir activement tous les renseignements de nature délicate (concernant, par exemple, les litiges importants, l'inobservation de lois et de règlements, l'emploi abusif des actifs de la Société, les activités illégales);

13. recevoir tous les communiqués relatifs aux états financiers annuels et autres documents contenant des renseignements financiers;
14. aider le Conseil d'administration à surveiller le ton que donnent le président et chef de la direction et le directeur des Finances en ce qui concerne la régie et les rapports financiers de la Société;
15. étudier d'autres questions relatives aux finances et à la conformité, à la demande du Conseil;
16. présenter régulièrement des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations au Conseil;
17. surveiller les investissements de la Société et établir des politiques pour guider le personnel chargé de faire ces investissements;
18. évaluer le rendement de l'équipe de vérification du Bureau du vérificateur général du Canada ainsi que des vérificateurs internes et tenir compte de leur impartialité; et
19. examiner périodiquement la structure relative à la fonction de vérification interne et, au besoin, approuver la nomination, le congédiement et le remplacement du directeur de vérification externe ou du cabinet chargé d'offrir ces services.

Commentaires et analyse de la gestion

Aperçu financier

Lors de la planification de la saison 2004-2005, le Centre national des Arts (CNA) s'est aperçu que la croissance de ses programmes de rayonnement et la concentration sur l'expansion et l'innovation artistique surpasserait les ressources financières que le Centre pouvait y apporter. Au lieu de restreindre les activités tel que la tournée très bien réussie de la Colombie-Britannique avec ses importantes composantes éducatives ou de tenter de retrancher la Scène albertaine qui a mis en vedette 600 artistes de cette province, le Conseil d'administration approuva un budget déficitaire présenté par la direction. Deux conditions furent mises en place : La Société devait maintenir un surplus cumulé à la fin de l'exercice, et la direction devait planifier un budget équilibré pour la saison de 2005-2006. Donc, et pour la première fois en sept ans, le Centre national des Arts a enregistré un déficit au chapitre de l'exploitation. Le déficit prévu de cette année est de 891 720 \$, financé en puisant dans nos six surplus précédents. La Société possède toujours un surplus de 354 965 \$ à la fin de l'exercice 2004-2005, et le CNA a planifié un budget équilibré pour la saison 2005-2006.

Le revenu total, y compris les crédits parlementaires, a augmenté de 2 712 892 \$ en 2004-2005 et s'établit à 63 242 856 \$. Les revenus d'exploitation, soit les revenus générés par le CNA même, sont demeurés stables. Les revenus de la Fondation ont augmentés - équilibrant les revenus inférieurs de programmation et de sources commerciales.

Les dépenses totales ont augmenté de 3 675 064 \$ en raison de l'accroissement des activités de programmation requises afin d'atteindre les objectifs stratégiques du CNA soit :

- Expansion et innovation artistiques,
- Revalorisation du rôle national du CNA,
- Engagement accru envers les jeunes et l'éducation.

Faits saillants des états financiers

Revenus de programmation

Les revenus de programmation proviennent en grande partie de la vente de billets. Les ventes d'abonnements ont diminué de 106 000 \$, et la vente de billets simples a diminué de 325 000 \$ comparativement à la saison 2003-2004.

Les revenus en Musique ont diminué de 1,2 million de dollars, surtout en raison des baisses d'honoraires perçus lors de la tournée en Colombie-Britannique comparativement à la tournée États-Unis-Mexique de l'année précédente (baisse de 897 000 \$), de la vente de billets simples (baisse de 314 000 \$) et des ventes d'abonnements (baisse de 30 000 \$). Les revenus du Théâtre anglais accusent un manque à gagner de 852 000 \$ sur ceux de l'année dernière, surtout parce qu'il n'y a pas eu la tournée de *Copenhagen* à Toronto comme en 2003-2004 (soit inférieur de 410 000 \$). La vente de billets simples a été inférieure de 398 000 \$, et les ventes d'abonnements ont été inférieures de 37 000 \$. Les résultats du Théâtre français ont diminué de 183 000 \$ en raison des basses ventes de billets simples (inférieures de 41 000 \$) et d'abonnements (inférieures de 80 000 \$), et des revenus de tournée (inférieurs de 18 000 \$), en majeure partie parce que *Le Moine*

noir avait été présenté en 2003-2004. Les revenus de la Danse ont augmenté de 238 000 \$ en raison surtout des meilleures ventes pour la Série Ballet classique (102 000 \$) et les présentations spéciales hors-série, qui comprenait Casse-Noisette et une présentation spéciale de *Pina Bausch Tanztheater Wuppertal* (104 000 \$).

Dépenses en Programmation

Les dépenses en Musique ont diminué de 849 000 \$ comparativement à l'année dernière, en raison surtout de la tournée des États-Unis et du Mexique de l'année dernière qui a été plus coûteuse que la tournée de cette année en Colombie-Britannique (inférieures de 816 000 \$) et un accent différent dans la programmation de l'été (inférieures de 417 000 \$). Les coûts ont également été inférieurs pour les présentations spéciales (183 000 \$) en raison surtout du concert de Burt Bacharach en 2004. Les coûts de base de l'Orchestre ont augmenté (116 000 \$) en raison des hausses accordées par la convention collective.

Les dépenses du Théâtre anglais ont diminué de 691 000 \$ comparativement à celles de l'année dernière. Les coûts ont diminué dans la série Main (inférieurs de 479 000 \$) étant donné qu'il y a eu deux productions à grande distribution l'année précédente (*Pélagie* et *Hamlet*) tandis qu'il n'y en a eu qu'une cette année (*Love's Labour's Lost*). Les dépenses pour les présentations spéciales ont été inférieures de 413 000 \$ étant donné qu'il n'y a pas eu de tournée tel que *Copenhagen* à Toronto en 2003-2004. Les coûts de la programmation communautaire ont été supérieurs de 134 000 \$ en raison surtout de la création d'une adaptation bilingue de la pièce de théâtre musicale *Pélagie*, financée par le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) du ministère du Patrimoine canadien. Dans les activités jeunesse et éducatives, les dépenses ont augmenté de 106 000 \$ en raison surtout de la nouvelle collaboration avec le Odyssey Theatre à Ottawa et un financement accru des *Canadian Improv Games*.

Pour le Théâtre français, les coûts ont augmenté de 153 000 \$. Cette année, il y a eu une présentation spéciale de *Fantasmagorie technologique*, de Denis Marleau, qui comprend les pièces très admirées *Dors mon petit enfant* et *Les Aveugles* (supérieurs de 137 000 \$). Les paiements des programmes communautaires ont augmenté une fois l'exercice assez avancé (supérieurs de 226 000 \$) en prévision des activités de cette année et de l'ouverture du *Festival Zone Théâtrale* en septembre 2005. Aucune tournée n'avait été prévue pour cette année comme celle de l'année précédente avec *Le Moine noir*, donc les coûts des séries principales du Théâtre français ont diminué de 237 000 \$.

Les coûts de la Danse ont augmenté de 316 000 \$ en raison surtout de la présentation du *Pina Bausch Tanztheater Wuppertal* (coûts supérieurs de 391 000 \$).

Les autres coûts de programmation ont augmenté de 3,027 millions de dollars, en raison surtout de la Scène albertaine. Ce programme a obtenu de l'aide financière du ministère du Patrimoine canadien, de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, du gouvernement albertain et de donateurs et commanditaires par l'entremise de la Fondation du Centre national des Arts.

Les dépenses de soutien à la programmation ont augmenté de 854 000 \$. Environ 723 000 \$ de l'augmentation sont le résultat d'un nouveau traitement des apports reçus sous forme de biens et services qui est maintenant centralisé afin de mieux établir le budget et d'offrir une meilleure gestion. Cette augmentation vient également de dépenses accrues pour les apports reçus sous

forme de biens et services (supérieures de 493 000 \$), ces dépenses étant couvertes par les revenus de la Fondation. Les coûts de la recherche pour le directeur artistique du Théâtre anglais (31 000 \$) sont également compris dans cette catégorie.

Fondation du Centre national des Arts

À la suite d'une présentation et d'une demande de la part du CNA, le conseil d'administration de la Fondation du CNA a décidé de distribuer 6,2 millions de dollars pour le financement de certains programmes désignés. La Fondation du CNA représente un élément clé de l'objectif stratégique du CNA visant à augmenter ses revenus d'exploitation. En 2004-2005, la Fondation a recueilli 6,5 millions de dollars. Après cette distribution de fonds, la Fondation conserve un solde cumulé de 1,7 million de dollars.

Services commerciaux

Les revenus commerciaux proviennent des services de restauration, du stationnement et de la location de salles. Ces activités ont connu une baisse comparativement à 2003-2004. En ce qui concerne la restauration, le revenu net a baissé de 445 000 \$ en raison de l'augmentation des coûts et de la baisse des ventes, celle-ci étant le résultat d'une concurrence accrue ainsi qu'une baisse de la vente des billets (ainsi, moins de clients). Les revenus nets provenant du stationnement ont été inférieurs de 22 000 \$, surtout pour le stationnement en soirée, lequel dépend de la vente de billets. Les revenus nets provenant de la location de salles ont diminué de 65 000 \$ en raison d'une diminution de la disponibilité des dates pour la location.

Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires liés à l'exploitation ne comprennent pas les crédits servant à financer les dépenses d'immobilisations corporelles. L'augmentation des crédits parlementaires liés à l'exploitation comprend un financement pour la *Scène albertaine* (1 million de dollars), Hexagone (192 000 \$), le site *Artsvivant.ca* (198 000 \$) et un rajustement rétroactif pour financer en partie les augmentations des conventions collectives (1,1 million de dollars). L'amortissement du financement des immobilisations reporté représente le montant des revenus provenant du financement des immobilisations reporté, qui a augmenté de 253 000 \$ en 2004-2005.

Exploitation des bâtiments

Les coûts de main-d'œuvre ont augmenté de 278 000 \$ en raison surtout de la nouvelle convention collective. La facture des services publics a augmenté de 187 000 \$ essentiellement en raison de l'été chaud (les coûts de climatisation ont augmentés de 59 000 \$) et des coûts élevés en électricité (109 000 \$ plus élevé). Les augmentations sont surtout liées aux prix étant donné que l'utilisation de l'électricité et de la vapeur a baissé. Pour les ministères, ces augmentations de coûts sont couvertes par le Conseil du Trésor. Ce n'est pas le cas du CNA, ni des autres sociétés d'états culturelles, qui doivent trouver des sources de fonds dans ses activités mandatées afin de rembourser le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Administration

Les services d'administration fournissent à toute la Société des services de gouvernance, de haute direction, de finances, juridiques, de communications, de gestion de risque, d'achats et de ressources humaines. Les coûts des salaires et des avantages sociaux se sont accrus de 159 000 \$. Les autres augmentations de coûts sont liées aux frais juridiques, surtout pour les ressources humaines en raison du nombre élevé de conventions collectives négociées avec succès au cours de l'exercice (54 000 \$).

Technologie de l'information

En mars 2004, la fonction de la technologie de l'information (TI) est passée d'un fournisseur de services externe à un service en TI interne. Cette décision a permis au CNA de réaffecter des ressources du support administratif à des activités artistiques, de jeunesse, d'éducation et de rayonnement national. Ce changement a entraîné une réduction des honoraires du contrat (inférieurs de 489 000 \$) et des coûts en équipement (inférieurs de 24 000 \$) et à une augmentation des salaires et avantages sociaux (supérieurs de 138 000 \$).

Projets d'immobilisations

Cette année, les projets importants ont été le remplacement de l'un des systèmes de chauffage et de sa base en béton dans le garage (1,2 million de dollars) et la poursuite des travaux sur les génératrices et les systèmes électriques (292 000 \$). Cette année, un total de 3,5 millions de dollars, dont une grande partie dépendent des crédits spéciaux versés par le Conseil du Trésor, ont été consacrés à des projets d'immobilisations.

Perspectives

La popularité des programmes éducatifs, de diffusion et des tournées du CNA continue à grandir. Le CNA continuera de maintenir le cap sur ses objectifs d'expansion artistique et d'excellence dans les arts de la scène. La haute direction poursuivra ses efforts en vue d'accroître le rayonnement du CNA sur la scène nationale. Cela demandera une importante étude de marché et exigera de mettre l'accent sur nos réussites. L'année prochaine le CNA planifie un équilibre budgétaire et du côté artistique, une tournée innovatrice en Alberta et en Saskatchewan pour leur centenaire, qui comprendra d'importants programmes éducatifs. La Société a engagé un nouveau directeur artistique pour le Théâtre anglais dont la première saison sera dévoilée au printemps 2006.

Facteurs de risque

Les prochaines années réservent aussi des défis de taille au CNA, alors qu'il devra faire face à des augmentations de coûts, notamment ceux liés aux avantages sociaux et aux services publics, et qu'il sera appelé à négocier de nouvelles conventions collectives avec ses techniciens de scène.

Le Centre a fonctionné sans interruption pendant 36 ans. Plusieurs systèmes sont d'origine. Le bâtiment nécessite des réparations et des rénovations dont les coûts dépassent de beaucoup les fonds disponibles. La plupart des projets d'immobilisations qui sont mis en œuvre visent à combler les lacunes en matière de santé et de sécurité ou à éviter des fermetures forcées du Centre. Plus le temps passe, plus le fossé s'élargit entre les besoins réels et les fonds disponibles, ce qui entraîne un report toujours croissant des travaux d'entretien. Les nouvelles technologies, particulièrement celles d'information et de contrôles, accentuent le problème en exigeant des mises à jour et des remplacements plus fréquents. Cette situation était inexistante quand on a évalué le financement de base du CNA, en 1969. Un rapport du Conseil du Trésor sur les biens culturels de la Capitale nationale a conclu que le financement représentait un problème majeur en ce qui concerne la gestion des immeubles, mais les décisions relatives au financement restent en suspens. Cette situation fait peser un risque supplémentaire sur les activités de la Société.